



ACADÉMIE DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 12 juin 2026

La déléguée académique aux arts et à la culture

à

**Délégation académique aux arts
et à la culture**

Affaire suivie par :

Carine Trividic

Tél : 01 44 62 40 02

Mél : ce.daac@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des lycées publics et privés sous contrat
Mesdames et Messieurs les directeurs de Centres
de formation et d'apprentissage (CFA)

Objet : Opération *Lycéens et apprentis au cinéma* en Île-de-France 2026-2027

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement de l'opération ***Lycéens et apprentis au cinéma en Île-de-France*** pour l'année scolaire 2026-2027.

Le dispositif a pour objectif de faire acquérir aux élèves et apprentis une culture cinématographique leur permettant de replacer l'œuvre dans son contexte historique et esthétique, d'acquérir la capacité de cerner les enjeux d'un film et de faire évoluer leur regard.

La participation à *Lycéens et apprentis au cinéma* s'inscrit dans la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement et de la construction du parcours d'éducation artistique des élèves, en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels. Elle permet également aux équipes pédagogiques de mener des actions interdisciplinaires dans le cadre de l'enseignement transversal d'Histoire des arts.

Lycéens et apprentis au cinéma fait partie des dispositifs identifiés, à sélectionner dans l'entrée « Projets artistiques et culturels » de l'application ADAGE, au moment de la campagne annuelle de recensement.

Ce dispositif, initié par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et le Ministère de l'Éducation nationale, co-piloté par la Région Île-de-France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Île-de-France et le Rectorat de Paris (DAAC), est coordonné, pour l'académie de Paris, par l'association des Cinémas Indépendants Parisiens, en groupement conjoint avec l'ACRIF en Ile-de-France.

Mis en place depuis 2003, il a concerné en 2025-2026, 107 lycées et CFA, 503 enseignants, 9 226 élèves et apprentis et 353 classes.

CANDIDATURE

L'opération concerne les élèves de Seconde, Première, Terminale et BTS des établissements de l'académie de Paris (lycées d'enseignement général, technologique, professionnel, publics et privés sous contrat) et des centres de formation et d'apprentissages.

Délégation académique aux arts et à la culture

Tél : 01 44 62 40 81

Mél : ce.daac@ac-paris.fr

12 boulevard d'Indochine, CS 40 049, 75933 Paris Cedex 19

Plusieurs classes d'un même établissement peuvent faire une demande d'inscription, dans la limite de 4 classes pour les lycées et 6 pour les CFA. Dans ce cas, il est indispensable de nommer un coordinateur, qui sera l'interlocuteur **unique des Cinémas Indépendants Parisiens pour l'organisation des séances** et fera le lien avec les proviseurs et l'administration de l'établissement.

À l'issue de la période d'inscription, chaque établissement sera informé du nombre de demandes qui pourront être satisfaites.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site internet des Cinémas Indépendants Parisiens (une inscription par établissement à renseigner par l'enseignant-coordonateur) :

www.cinemasindependantsparisiens.fr/lyceens-et-apprentis-au-cinema

Le lien sera activé à partir du 22 juin 2026 jusqu'au 13 septembre 2026 pour les lycées et du 31 août au lundi 21 septembre 2026 pour les CFA et lycées agricoles.

MODALITES FINANCIERES

Le prix des places est fixé à 3€ par entrée et par film (les enseignants accompagnateurs bénéficient de la gratuité), soit une participation de 9 € pour l'année scolaire pour 3 films minimum.

Les séances seront facturées aux établissements directement par les salles de cinéma. La facturation sera faite sur la base du nombre d'élèves inscrits en début d'année. Les factures seront transmises par les salles de cinéma au gestionnaire de l'établissement par mail ou via chorus pro.

La part collective du Pass Culture peut être utilisée pour le paiement de la billetterie *Lycéens et apprentis au cinéma*, ainsi que les moyens propres des établissements.

FORMATION CONTINUE LIÉE AU DISPOSITIF

Cette année, la participation des enseignants aux formations fera l'objet d'une inscription individuelle par les enseignants demandeurs, sur la plateforme Sofia, du 22 juin au 13 septembre 2026. Cette inscription sera ensuite validée par les chefs d'établissement, entre le 14 et le 17 septembre 2026.

Lien EAFC pour l'inscription aux formations (Dispositif 26A0010530) : https://bv.ac-paris.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/25157/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/80856|01|S1|2026-10-09_08:00:00|2026-10-09_17:30:00

Formation consacrée à la projection et à l'étude des films de la programmation :

2 journées et demie au Cinéma CGR Paris Lilas (20^{ème}) par enseignant :

Vendredi 9 octobre 2026 et mardi 13 octobre 2026 (de 8h30 à 17h30), mercredi 14 octobre 2026 (de 8h30 à 12h30)

Merci de bien vouloir vous reporter à la charte d'engagement liée à la fiche d'inscription.

Pour toute question concernant les inscriptions, vous pouvez contacter Pauline Curry pour le Rectorat :

pauline.curry@ac-paris.fr / 01 44 62 39 78

ainsi que Sarajoy Mercier, coordinatrice du dispositif pour les Cinémas Indépendants Parisiens par mail : sarajoy.mercier@cip-paris.fr ou téléphone au 07 66 24 44 52.

La déléguée académique aux arts et à la culture

Carine Trividic